

### Fiche de sécurité

conformément à la directive (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : WLPK

Page 1 sur 9

Révision : 05/10/2015

Version : 2.1

#### **1.) Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise**

Identification du produit:

Identificateur du produit : WLPK

Utilisation de la substance / de la préparation : Utilisation industrielle

Fournisseur : Fischer Elektronik GmbH & Co. KG  
Postfach 1590 • D-58465 Lüdenscheid  
Nottebohmstr. 28 • 58511 Lüdenscheid  
Tél. : 02351/435-0 / Fax. 02351/45754

**Département informateur :** Département du service technique,  
[reach@fischerelektronik.de](mailto:reach@fischerelektronik.de)

**En cas d'urgence :** SOS Bonn D-53113 Bonn

**Numéro d'urgence :** (0228) 19240

#### **2.) Dangers possibles**

Classement conformément à l'ordonnance 1272/2008/CE :

Aquatic Chronic 2 : H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec répercussions à long terme.

Marquage conformément à l'ordonnance 1272/2008/CE :

Symbole(s) :



Mot de signalisation : Attention

Attention danger : H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, avec répercussions à long terme.

#### **3.) Composition/informations sur les composants**

Type de produit : Ce produit est un mélange.

Matières dangereuses :

N° CAS	EINECS	Désignation	en %	Marqu.	Classement conformément à CLP
1314-13-2	215-222-5	OXYDE DE ZINC	10 ≤ 25	N	Aquatic Chronic1 H410

Commentaire sur les composants :

Pour le détail des indications de danger voir le paragraphe 16.

**Fiche de sécurité**

conformément à la directive (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : WLPK

Page 2 sur 9

**4.) Premiers secours**

**Description des premiers secours**

Consignes générales:

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

Après inhalation:

Veiller à faire arriver de l'air frais.

Après contact avec la peau :

Rincer immédiatement abondamment à l'eau et au savon en cas de contact avec la peau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer éventuellement si possible les lentilles de contact. Continuer de rincer. Si les irritations des yeux persistent : Contacter/consulter un médecin.

Après ingestion :

Consulter immédiatement un médecin.

**Principaux symptômes et effets, aigus ou différés**

Aucun connu

**Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

Traiter les symptômes

**5.) Mesures de lutte contre les incendies**

**Moyen d'extinction :**

Moyen d'extinction approprié :

Mousse, eau pulvérisée, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyen d'extinction inapproprié : jet d'eau

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

**Conseils aux pompiers**

Utiliser des appareils de protection respiratoire en fonction de l'air ambiant. Les résidus de la combustion et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations des autorités locales.

**Fiche de sécurité**

conformément à la directive (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : WLPK

Page 3 sur 9

**6.) Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Risque particulier de glissade sur du produit qui s'écoule/a été renversé.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Ne pas faire s'écouler dans les canalisations ni les nappes phréatiques. Si le produit pénètre dans les canalisations/les eaux de surface/les eaux souterraines, informer les autorités compétentes.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Récupération mécanique.  
Éliminer le matériau récupéré conformément aux réglementations.

**Référence à d'autres sections**

Voir paragraphes 8 et 13

**7.) Manipulation et stockage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Pas de mesure spécifique nécessaire en cas d'utilisation conforme.  
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.  
Protection préventive de la peau à l'aide d'une crème.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**

Ne conserver le produit que dans son récipient d'origine.  
Maintenir le récipient bien fermé.  
Le protéger de la chaleur/de la surchauffe.

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir Utilisation du produit au paragraphe 1

**Fiche de sécurité**

conformément à la directive (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : WLPK

Page 4 sur 9

**8.) Limite et surveillance de l'exposition/protection individuelle**

**Paramètres à surveiller** non concerné

DNEL

<u>N° CAS</u>	<u>Désignation</u>	<u>Teneur [en %]</u>
1314-13-2	OXYDE DE ZINC	10 ≤ 25

Industrie, Industrie,	inhalatif, dermique,	effets systématiques longue durée : 5 mg/m <sup>3</sup> . effets systématiques longue durée : 83 mg/kg poids corporel/jour
Consommateur,	dermique,	effets systématiques longue durée : 83 mg/kg poids corporel/jour
Consommateur, Consommateur,	inhalatif, oral,	effets systématiques longue durée : 2,5 mg/m <sup>3</sup> . effets systématiques longue durée : 0,83 mg/kg poids corporel/jour

PNEC

<u>N° CAS</u>	<u>Désignation</u>	<u>Teneur [en %]</u>
1314-13-2	OXYDE DE ZINC	10 ≤ 25

eau de mer,	6,1 µg/L.
Sédiment (eau de mer),	56,5 mg/kg poids sec
Installation d'épuration / eau épurée (STP),	100 µg/L.
Sédiment (eau douce),	117,8 mg/kg poids sec
eau douce,	20,6 µg/L.
Sol,	35,6 mg/kg poids sec

**Limite et contrôle de l'exposition**

Consignes complémentaires pour la mise en place :

Assurer une ventilation et une aération suffisantes sur les lieux de travail.

Protection des yeux :

Lunettes de protection.

Protection des mains :

Caoutchouc butyl, >480 min (EN374).  
Ces indications sont des recommandations.  
Pour de plus amples informations, merci de contacter le fournisseur des gants.

Protection du corps :

Pas nécessaire dans des conditions normales.

Autres mesures de protection :

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire :

Pas nécessaire dans des conditions normales.

**Fiche de sécurité**

conformément à la directive (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : WLPK

Page 5 sur 9

Dangers thermiques : Non applicable.

Limite et contrôle de l'exposition de l'environnement :

Appliquer des mesures adaptées pour protéger l'environnement et limiter ou empêcher les émissions.

**9.) Propriétés physiques et chimiques**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	pâteux
Couleur	gris argent
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non applicable
pH, solution	non applicable
pH, solution à [1%]	non applicable
Point d'ébullition [en °C]	non applicable
Point d'inflammation [en °C]	260
Inflammabilité [en °C]	non déterminée
Limite inférieure d'explosivité	non applicable
Limite supérieure d'explosivité	non applicable
Comburant	non
Pression de vapeur / pression de gaz [kPa]	pas déterminée
Densité [en g/cm]	1,4 (à 20°C / 68,0°F)
Densité en vrac [en kg/m <sup>3</sup> ]	pas applicable
Solubilité dans l'eau	insoluble
Coefficient de partage [en n-octanol/eau]	pas applicable
Viscosité	pas applicable
Densité relative de la vapeur [valeur de référence: air]	pas déterminée
Vitesse d'évaporation	pas déterminée
Point de fusion [en °C]	pas déterminé
Auto-inflammabilité [en °C]	pas applicable
Point de décomposition [en °C]	pas déterminé

**Autres informations** aucune

### Fiche de sécurité

conformément à la directive (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : WLPK

Page 6 sur 9

#### **10.) Stabilité et réactivité**

<u>Réactivité :</u>	Aucune connue dans le cadre d'une utilisation conforme.
<u>Stabilité chimique :</u>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<u>Réactions dangereuses :</u>	Chauffé à une température supérieure au point de décomposition, le produit peut dégager des vapeurs toxiques.
<u>Conditions à éviter :</u>	Voir paragraphe 7
<u>Matières incompatibles :</u>	Aucune information disponible.
<u>Produits de décomposition dangereux:</u>	Aucun produit de décomposition dangereux connu.

#### **11.) Informations toxicologiques**

##### **Informations sur les effets toxicologiques :**

##### Toxicité aiguë :

<u>N° CAS</u>	<u>Désignation</u>	<u>Teneur [en %]</u>
1314-13-2	OXYDE DE ZINC	10 ≤ 25

LD50, dermal, rats : > 2000 mg/kg poids corporel/jour  
LD50, oral, rats : > 15000 mg/kg (IUCLID).  
LD50, inhalatif, rats : > 5,7 mg/l (4h) (Lit.).

Détérioration/irritation grave des yeux : non déterminée

Effet de brûlure/d'irritation de la peau : non déterminé

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau : non déterminée

Toxicité spécifique sur un organe défini lors d'une exposition unique : non déterminée

Toxicité spécifique sur un organe défini lors d'expositions répétées : non déterminée

Capacité mutagène : non déterminée

Toxicité pour la reproduction : non déterminée

Carcinogénicité : non déterminée

##### Remarques générales :

On ne dispose pas des données toxicologiques de l'ensemble du produit.  
Pas de classement selon la procédure de calcul de la directive sur la préparation.

### Fiche de sécurité

conformément à la directive (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : WLPK

Page 7 sur 9

#### **12.) Informations écologiques**

##### **Toxicité**

<u>N° CAS</u>	<u>Désignation</u>	<u>Teneur [en %]</u>
1314-13-2	OXYDE DE ZINC	10 ≤ 25
	EC50, (72h), selenastrum capricornutum : 0,17 mg/l (lit.).	

##### **Persistance et dégradabilité**

Comportement dans les compartiments environnementaux : non déterminé

Comportement dans les installations d'épuration : non déterminé

Biodégradabilité : non déterminée

##### **Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

##### **Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

##### **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Non applicable

##### **Autres effets nocifs**

Le classement a été effectué selon la procédure de calcul de la directive sur la préparation. Les données de toxicité des composants indiquées ont été mises à disposition par les fabricants des matières premières.

On ne dispose pas des données écologiques de l'ensemble du produit.

#### **13.) Consignes d'élimination**

##### **Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer les restes du produit en respectant la directive relative aux déchets 2008/98/CE ainsi que les réglementations nationales et régionales. Il n'est pas possible de définir un n° de nomenclature des déchets en accord avec le Catalogue Européen des Déchets conformément à l'Abfallverzeichnis-Verordnung (AVV, en France : nomenclature déchets des articles R 541-7 à R 541-11 du Code de l'environnement) étant donné que ce n'est que l'utilisation par le consommateur qui permet une affectation. Le n° de nomenclature des déchets doit être défini à l'intérieur de l'UE en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit : La directive CE 2002/95/CE de limitation de l'utilisation des substances dangereuses est respectée.  
Les remettre à une installation d'incinération des déchets en respectant les réglementations des autorités locales.

Emballages contaminés : Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

**Fiche de sécurité**

conformément à la directive (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : WLPK

Page 8 sur 9

**14.) Informations relatives au transport:**

**Transport terrestre ADR/RID :**

<i>Classe ADR/RID :</i>	9 Substances et objets dangereux variés :
<i>Code de classification :</i>	M6
<i>Numéro NU :</i>	3082
<i>Groupe d'emballage :</i>	III (substances à faible danger)
<i>Note de danger :</i>	9
<i>Désignation de la marchandise :</i>	UN 3082 Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, pas indiquées ailleurs (contient de l'oxyde de zinc)
<i>Quantité limitée (LQ) :</i>	5 litres
<i>Substance initiatrice de dangers :</i>	oxyde de zinc
<i>Catégorie de transport :</i>	3
<i>Code de restriction en tunnels :</i>	E

**Transport maritime IMDG :**

<i>IMDG :</i>	9 Miscellaneous dangerous substances and articles
<i>Numéro NU :</i>	3082
<i>Label :</i>	9
<i>Groupe d'emballage :</i>	III (substances à faible danger)
<i>Numéro EMS :</i>	F-A, S-F
<i>Polluant marin :</i>	oui ; symbole (poisson et arbre)
<i>Désignation technique exacte :</i>	UN 3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (contains Zinc oxide)
<i>Substance initiatrice de dangers :</i>	zinc oxide
<i>IMDG LQ :</i>	5 l

**Transport aérien conformément à l'IATA :**

<i>Classe ICAO/IATA:</i>	9 Miscellaneous dangerous substances and articles
<i>Numéro NU/ID :</i>	3082
<i>Label :</i>	9
<i>Marquage :</i>	symbole (poisson et arbre)
<i>Groupe d'emballage :</i>	III (substances à faible danger)
<i>Désignation technique exacte :</i>	UN 3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (contains Zinc oxide)
<i>Substance initiatrice de dangers :</i>	zinc oxide
<i>Autres informations :</i>	Disposition spécifique A197 possible jusqu'à 5 litres.

**Consignes de sécurité particulières concernant l'utilisateur** voir paragraphe 6-8



### Fiche de sécurité

conformément à la directive (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : WLPK

Page 9 sur 9

#### **15.) Dispositions juridiques**

**Réglementations de sécurité, de protection de la santé et de l'environnement/disposition juridiques spécifiques pour la substance ou le mélange :**

Réglementations UE : 1967/548 ; 1991/689 ; 1999/13 ; 2004/42 ; 648/2004 ; 1907/2006 (Reach) ; 1272/2008 ; 75/324/CEE ; 453/2010/CE

Réglementations de transport : ADR ; code IMDG, IATA-DGR

#### **Directives nationales (DE) :**

Classification selon TA-Luft : 5.2.5 matières organiques.

Catégorie de stockage (TRGS 510) : Produits dangereux 12 : Liquide non inflammable

Restrictions d'emploi : aucune

COV(199/13/CE) : 0%

Directive relatives aux accidents industriels :  
oui

Classe de contamination de l'eau : CCE 2 conformément à VwVwS, annexe 4

Évaluation de la sécurité du matériau : Non applicable

#### **16.) Autres informations**

Ces indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances mais ne constituent cependant pas de garantie des propriétés du produit et n'établissent par là-même aucune relation juridique contractuelle.

Cette fiche de données de sécurité a été établie à l'aide des informations fournies par les fabricants.

#### **Notes importantes :**

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec répercussions à long terme.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, avec répercussions à long terme.

Département émetteur de cette fiche de données : Département du service technique

Interlocuteur : [reach@fischerelektronik.de](mailto:reach@fischerelektronik.de)